

AVENANT AU CONTRAT DE RÉSERVATION – Cuisine

Résidence Les Jardins de Soazig – Plescop

ENTRE LES SOUSSIGNES

La société CHAMPOLLION, Société A Responsabilité Limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège est à LORIENT (56100) – 2, Impasse des Indes, immatriculée au RCS de LORIENT, sous le numéro SIREN 834 228 983.

Représentée par Mr Stéphane GRAS, son gérant.

Ci-après dénommée le "MAITRE D'OUVRAGE" ou "LE RESERVANT",

D'une part,

ET

M. Mme

Né.e le à (Code postal)

Demeurant à :

Ci-après dénommés "LE CLIENT" ou "LE RESERVATAIRE"

D'autre part,

IL EST CONVENU, à titre d'avenant au contrat de réservation régularisé entre eux à le/...../....., de réaliser une cuisine aménagée dans le logement, objet du contrat d'origine. Cette cuisine sera réalisée par la SARL CHAMPOLLION préalablement à la livraison dudit logement.

Le RESERVATAIRE s'engage à verser la somme de euros TTC suivant le bon de commande détaillé ci-joint, à réception de la facture émanant du RESERVANT.

Toutes les autres charges et conditions dudit contrat de réservation initiale restent inchangées.

ENREGISTREMENT

Le présent contrat n'est pas soumis à la formalité de l'enregistrement.

Si la formalité était cependant requise par le CLIENT, les frais seraient à sa charge.

PRISE D'EFFET DU PRESENT ACTE

Conformément à l'article L 271-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ci-dessous reproduit, le présent avenant au contrat de réservation sera adressé par lettre recommandée avec avis de réception au CLIENT.

Pour tout acte sous seing privé ayant pour objet la construction ou l'acquisition d'un immeuble à usage d'habitation, la souscription de parts donnant vocation à l'attribution en jouissance ou en propriété d'immeubles d'habitation ou la vente d'immeubles à construire ou de location-accession à la propriété immobilière, l'acquéreur non professionnel peut se rétracter dans un délai de sept jours à compter du lendemain de la première présentation de la lettre lui notifiant l'acte.

Cet acte est notifié à l'acquéreur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par tout autre moyen présentant des garanties équivalentes pour la détermination de la date de réception ou de remise. La faculté de rétractation est exercée dans ces mêmes formes.

Lorsque l'un des actes mentionnés au premier alinéa est dressé en la forme authentique, l'acquéreur non professionnel dispose d'un délai de réflexion de sept jours à compter de la notification ou de la remise d'un projet d'acte selon les mêmes modalités que celles prévues pour le délai de rétractation mentionné au premier alinéa. En aucun cas, l'acte authentique ne peut être signé pendant ce délai de sept jours.

Lorsque le contrat constatant ou réalisant la convention est précédé d'un contrat préliminaire ou d'une promesse synallagmatique ou unilatérale, les dispositions ci-dessus ne s'appliquent qu'à ce contrat ou à cette promesse.

DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel remises au Maître d'Ouvrage par le Client au titre du présent contrat de réservation pourront être utilisées, par le Maître d'Ouvrage ou par ses partenaires commerciaux, dans le but de faciliter les enquêtes de satisfaction, enquêtes d'opinion et démarches commerciales effectuées auprès du Client, ultérieurement à son opération immobilière ; cela notamment de façon à s'assurer que celui-ci a reçu satisfaction dans le déroulement de celle-ci.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données à caractère personnel. Ces droits peuvent s'exercer par simple courrier transmis au Maître d'Ouvrage, à l'adresse à laquelle celui-ci fait élection de domicile en tête du présent contrat de réservation.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile :

- Le MAITRE D'OUVRAGE en son siège de LORIENT

- Le CLIENT en sa demeure sus indiquée.

Fait en exemplaires à Le/...../.....

En annexe : bon de commande complété, daté et signé.

LE MAITRE D'OUVRAGE
(lu et approuvé + signature)

LE CLIENT
(lu et approuvé + signature)